



Philippeville, le 18 Novembre 2022

---

## ***Froidchapelle***

### **OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

**CLDR du 16 novembre 2022**

**Salle du conseil – Froidchapelle**

---

#### **Ordre du jour de la réunion :**

---

1. Visite de la future Maison de la Ruralité, n°32 place Albert 1<sup>er</sup> - Froidchapelle
2. Approbation du PV du 24 février 2022
3. Retour sur l'approbation du PCDR (passage PAT et Gouvernement Wallon)
4. 1<sup>er</sup> demande de convention – Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt
5. Appel à projets « cœur de village »
6. Divers : enquête de satisfaction

#### **1- Visite de la future Maison de la Ruralité**

---

Les participants se retrouvent dans la future Maison de la Ruralité. Le Bourgmestre et l'échevin des travaux guident la visite, détaillent le projet et répondent aux questions. La salle du rez-de-chaussée sera dédiée aux expositions et celle située à l'étage, plus petite, servira de salle de réunion. L'étage accueille également le système de pompe à chaleur. Le wi-fi sera disponible sur place. La fin des travaux est prévue pour décembre et le mobilier fixe sera installé vers février.

Le Bourgmestre introduit la séance dans la salle du Conseil puis présente Anne Maitre, remplaçante de Véronique Guerriat, agent de développement rural de la Fondation Rurale de Wallonie maintenant retraitée.

#### **2- Approbation du PV de la réunion du 24 février 2022**

---

Le PV est approuvé sans remarque.

#### **3- Retour sur l'approbation du PCDR (passage PAT et Gouvernement Wallon)**

---

La FRW rappelle qu'une délégation s'est rendue le 20 mai dernier devant le Pôle Aménagement du Territoire (le PAT). La FRW rappelle également que le PAT est un organisme qui remet un avis sur l'Avant-Projet de PCDR avant que celui-ci ne soit approuvé par le Gouvernement Wallon pour une durée maximale de 10 ans.

La délégation était la suivante :

- Mr Alain VANDROMME, Bourgmestre
- Mr Stéphane DENIS, Directeur Général et Personne relais DR
- Mme Anne AELGOET & Mr Lionel DI PIERDOMENICO, Membres de la CLDR
- Mr Nicolas PERLOT & Mr Arnaud PAQUET, Auteurs de PCDR – DR(EA)<sup>2</sup>M
- Mr Florian HIGNY, Agent de Développement – FRW

➔ Le PAT a remis un avis favorable sur le projet de PCDR mais uniquement pour une validité de 5 ans et non 10 ans comme attendu. Cet avis reposait notamment sur :

- Des données statistiques relativement anciennes
- Un bilan des ODR précédentes peu qualitatif
- Une faible participation citoyenne

Il est rappelé que la participation citoyenne a été en corrélation avec le nombre d'habitants de la commune et que de multiples moyens avaient été mis en place pour pouvoir toucher un maximum d'habitants dont notamment les plus jeunes.

Monsieur le Bourgmestre ainsi que le Directeur Général expriment leur ressenti. La validation du PCDR étant pour eux l'aboutissement de la participation citoyenne commencée en 2018 avec les réunions d'information-consultation dans les villages.

➔ Le 29 septembre 2022, le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR pour une durée de 10 ans, soit la durée maximale !

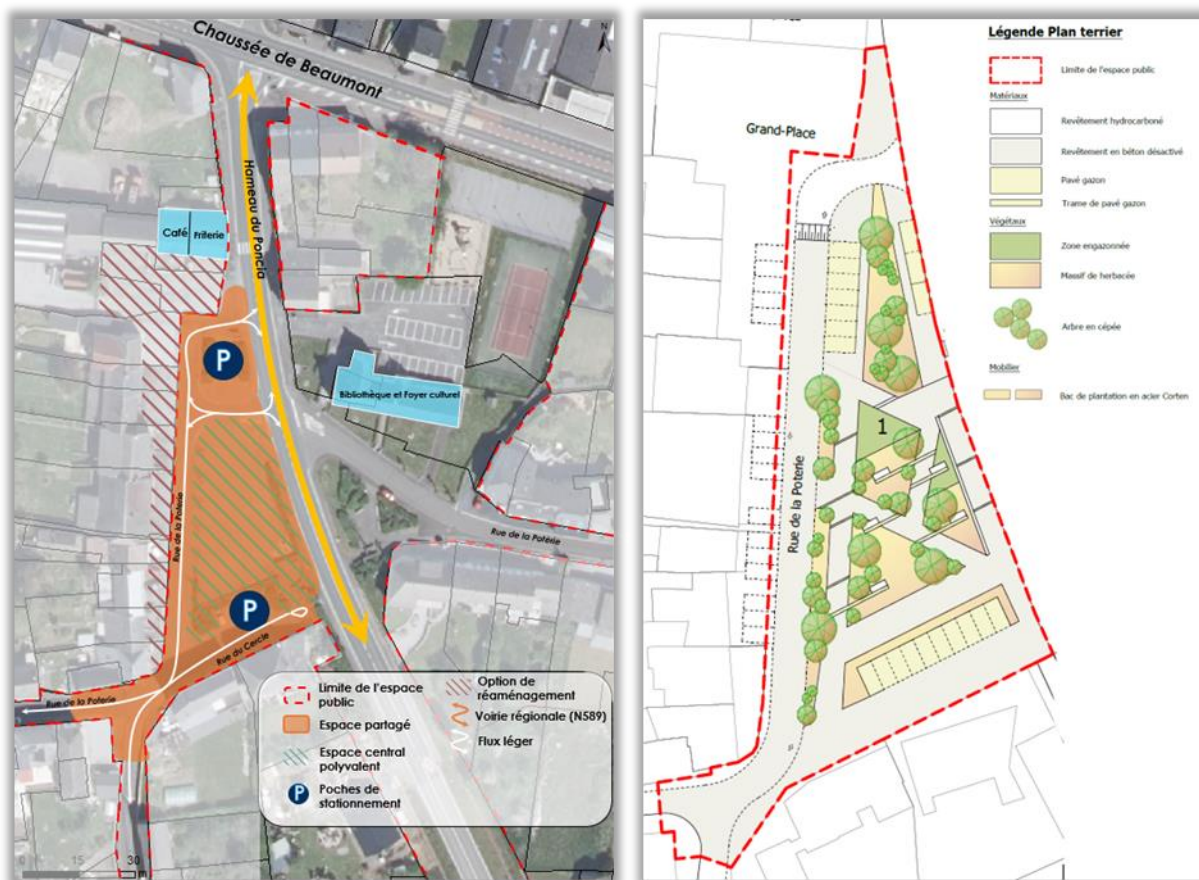
Le courrier d'approbation du PCDR conseille toutefois d'augmenter la participation citoyenne en profitant des dynamiques existantes du futur potentiel Parc National ou du Groupe d'Action Locale (le GAL).

➔ Suite à cette remarque, les membres s'accordent à relancer un appel à candidatures à la CLDR pour augmenter la participation. Il est convenu de publier une annonce sur la page Facebook de la commune, dans le feuillet communal ainsi que sur le site communal. Pour rappel, le nombre de membres est limité à 60 dont ¼ d'élus communaux, la CLDR compte actuellement 28 membres (20 citoyens+8 élus).

#### 4- 1<sup>ère</sup> demande de convention– Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt

La FRW rappelle que l'aménagement du centre de Boussu-lez-Walcourt a été scindé en deux fiches projets distinctes (FP 1.1 et FP 2.1), et ce, afin d'avoir deux projets rentrant dans le plafond de subventionnement (500 000€ avec un taux de 80%, soit 400 000€ de subsides max).

Le projet 1.1 vise le réaménagement du centre de village de Boussu-lez-Walcourt (place) en un espace agréablement verdurisé, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel.



Aménagements proposés :

- Réorganisation du stationnement,
- Sécurisation du site + développement modes doux (espace partagé)
- Création d'un espace central polyvalent
- Végétalisation de la zone
- Mise en place signalétique

Le tableau ci-dessous, reprend les différents types de projets subsidiables en Développement Rural ainsi que leur taux et montant de subsides :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

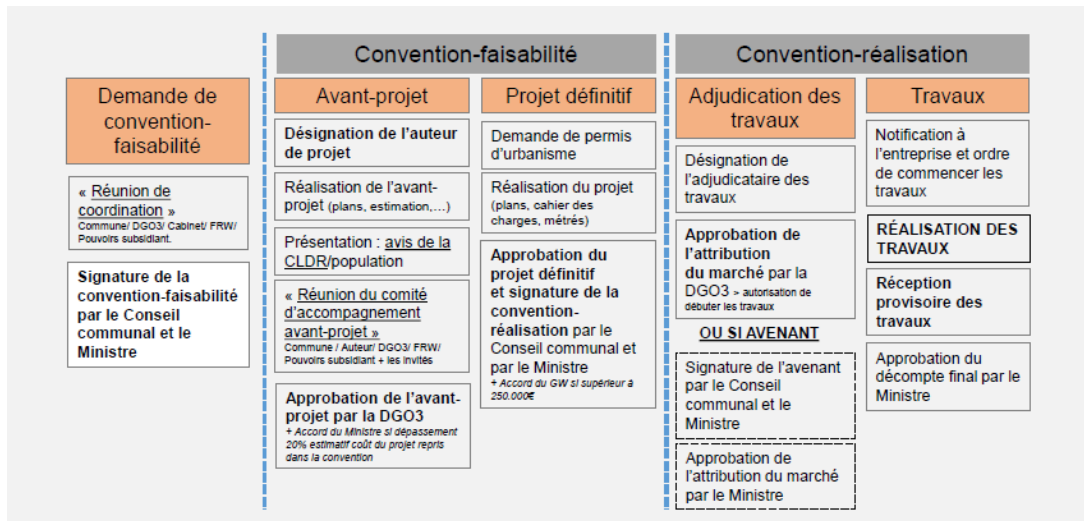
Suite à la présentation, les membres réagissent :

- Les arbres prévus permettront-ils l'organisation des festivités et la mise en place du chapiteau ?
  - Où se dérouleront les manifestations ?
  - Les bulles à verres seront-elles déplacées ?
- Il est rappelé qu'il ne s'agit ici que d'une fiche-projet et d'une illustration et non du projet définitif, le projet est amené à évoluer. En temps voulu, la CLDR, comme la population, sera invitée à la présentation de l'avant-projet pour remettre son avis.

La procédure est explicitée : une fois la réunion de coordination (Commune, DG03, FRW, Pouvoirs Subsidiants, cabinet) réalisée et la signature par le conseil communal et la ministre de la convention-faisabilité, la Commune dispose d'un délai de 24 mois pour remettre le dossier projet définitif (plans, cahier des charges, métrés) à l'Administration.

Après la notification de la convention réalisation, la Commune dispose de 12 mois pour mettre les travaux en adjudication.

Le schéma suivant résume cette procédure :



## 5- Appel à projets « cœur de village »

Le Ministre Collignon, via le Plan de Relance de la Région Wallonne, a lancé l'appel à projets « cœur de village » à destination des Communes de moins de 12 000 habitants. Cet appel à projets vise à aménager des bâtiments et/ou des espaces publics fonctionnels et polyvalents.

La Commune de Froidchapelle s'est portée candidate pour « cœur de village ». Le projet rentré concerne la petite « placette » de Boussu-lez-Walcourt (côté foyer culturel) repris dans la fiche 2.1 du PCDR, complétant ainsi le projet d'aménagement du centre de Boussu-lez-Walcourt (fiche-projet 1.1).

Le projet consiste en la création d'un plateau (ralentisseurs) au niveau de la voirie régionale (N40) permettant ainsi de renforcer et de sécuriser les connexions entre les parties Est et Ouest du centre. Des aménagements polyvalents et durables (espaces verts, bancs de pierre du pays non fixés, pavés gazon ...) offriront un espace modulable pour les manifestations culturelles. Il est prévu également le réaménagement de la zone de stationnement selon le concept de l'espace partagé ainsi que le déplacement de la rue de la Poterie (légèrement vers le bas pour ne plus être face à la traversée).



La notification de l'acceptation des projets était originellement prévue pour le 31 octobre 2022 mais le cabinet du Ministre Collignon a été surpris par le nombre de dossiers rentrés ce qui entraîne un certain retard. Pour l'heure, nous ne savons donc pas si le projet est retenu ou non.

Un membre demande si séparer un projet en deux (fiche 1.1 et 2.1), ne risque pas d'interpeller les autorités subsidiaires ? → L'appel à projet favorisait les projets étant en lien ou issus d'autres plans communaux, le projet ici fait partie du PCDR et complète de plus un autre projet du PCDR. De plus, cette scission a également permis de pouvoir trouver des subsides ailleurs que dans le PCDR.

Le souhait de la Commune est de mener et de concrétiser les projets 1.1 et 2.1 en parallèle, mais la mise en œuvre simultanée des deux projets n'est pas garantie, car ceux-ci dépendent de l'octroi des subsides DR et « cœur de village ». Attention, la non obtention de l'un ou l'autre subside ne signifierait pas l'abandon de l'autre projet.

### 6- Divers

---

#### Comité d'attribution des logements Tremplins

Lors du dernier Comité logement tremplin, il a été constaté qu'il manquait potentiellement un membre des deux représentants de la CLDR. Il est à vérifier si Monsieur Lionel DI PIERDOMENICO est présent dans le Comité comme représentant de la CLDR. S'il s'avère que Monsieur Lionel DI PIERDOMENICO n'est pas un représentant de la CLDR, Madame Christine GOVOERTS se porte volontaire.

#### Maison de la Ruralité

Il est demandé aux membres de passer en revue la liste des associations qui avait été réalisée en 2016 pour l'occupation de la Maison de la Ruralité.

Pour ce faire, un tableau reprenant les associations identifiées à l'époque est remis aux membres pour qu'ils déterminent si le besoin est toujours d'actualité. De même, des cases vierges en fin de document permettent d'ajouter les associations qui auraient été omises. Une version informatique sera également envoyée par mail, ceux préférant répondre sur format papier sont invités à rendre leurs copies lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'une personne sera prochainement engagée sur fonds propres pour s'occuper de la Maison de la Ruralité. Un règlement établira également les règles d'occupation de la Maison de la Ruralité.

#### Enquête de satisfaction

La FRW demande aux membres présents de bien vouloir répondre à une enquête de satisfaction sur l'accompagnement de la CLDR.